#### COMMUNIQUE

Le Bureau politique du Parti communiste de Belgique, réuni le 28 janvier 1972, approuve l'attitude du groupe parlementaire communiste qui a refusé la confiance au nouveau gouvernement.

Dans les semaines et les mois qui viennent, l'opposition du Parti communiste visera essentiellement à unir le mouvement ouvrier et à regrouper les progressistes pour :

- obtenir des mesures législatives instaurant le contrôle ouvrier, de manière à renforcer les luttes des travailleurs contre la vie chère, l'insécurité de l'emploi, l'injustice fiscale;
- obtenir dès 1972 le vote d'une loi régionale démocratique assurant: la délimitation précise des régions, l'élection des Conseils régionaux au suffrage universel, la création d'Exécutifs régionaux disposant de pouvoirs réels et de compétences définies.

Le Bureau politique du Parti Communiste de Belgique.

Bruxelles, le 28 janvier 1972.

#### Persmededeling.

Het Politiek Bureau van de Kommunistische Partij van België, bijeengekomen op 28 januari 1972, keurt de houding van de kommunistische parlementsgroep goed, die geweigerd heeft haar vertrouwen
in de nieuwe regering uit te spreken.

In de weken en de maanden die komen, zal de oppositie van de Kommunistische Partij voornamelijk gericht zijn op een eenheid van
de arbeidersbeweging en een hergroepering der progressisten,
teneinde:

- wettelijke maatregelen te bekomen, die de arbeiderskontrole instellen, om op deze wijze de strijd van de werkers tegen het dure leven, de onzekerheid inzake tewerkstelling, de fiskale onrechtvaardigheid, te verstevigen;
- vanaf 1972 te bekomen dat een demokratische gewestelijke wet gestemd wordt, die de duidelijke afbakening der gewesten verzekerd, de verkiezing van gewestelijke raden door algemeen stemrecht en de oprichting van gewestelijke uitvoerende lichamen die over werkelijke machten beschikken en over welbepaalde bevoegdheden.

Het Politiek Bureau van de Kommunistische Partij van België

Brussel, 28 januari 1972.

BP20\_1972\_02

Février 1372

## Communiqué de presse.

Avec la fusillade de treize manifestants irlandais par les troupes de paras britanniques à Derry, la répression contre le mouvement pour l'égalité des droits civiques en Irlande du Nord a atteint un sommet tragique.

Le gouvernement conservateur britannique s'est clairement rangé aux côtés des réactionnaires de l'Ulster, qui refusent de tenir compte des revendications sociales et nationales de la majorité de la population. Par l'autorité d'un pouvoir brutal il couvre l'arrestation de centaines d'irlandais, leur emprisonnement et les tortures qui leur sont infligées dans les camps de concentration.

Pour résoudre la crise en Irlande du Nord, il faut : arrêter la répression, libérer les prisonniers politiques, permettre à la population de l'Ulster de s'exprimer librement et démocratiquement.

Le Parti Communiste de Belgique exprime son indignation vis-à-vis de la répression qui ne peut qu'aboutir à une escalade sanglante.

Il affirme sa solidarité avec les forces démocratiques de l'Irlande du Nord.

Bruxelles, le 2 février 1972. Le Bureau Politique du Parti Communiste de Belgique.

Ham De Caninch Persmededeling. Met het neerschieten van dertien Terse betogers door Britse paratroepen te Derry, heeft de onderdrukking der beweging voor gelijke burgerrechten in Noord-Ierland een tragisch hoogtepunt bereikt. De Britse konservatieve regering heeft zich duidelijk geplaatst achter de maktionairen in Ulster, die in geen geval willen toegeven aan de sociale en nationale eisen van de meerderheid der bevolking. Zij dekt met haar gezag en met brutale machtsmiddelen de aanhouding van honderden Ieren en hun opsluiting en mishandeling in koncentratiekampen. De enige oplossing der Noord-Ierse krizis bestaat in een vrije en demokratische uitspraak der bevolking van Ulster, in de stopzetting der repressie, in de vrijlating der politieke gevangenen. De Kommunistische Partij van België spreekt haar verontwaardiging uit over de repressie, die slechts tot een bloedige eskalatie kan leiden. En zij betuigt haar solidariteit met alle demokratische krachten van Ulster. Brussel, 2 februari 1972 Het Politiek Bureau van de Kommunistische Partij van België

# ASSEMBLEE MONDIALE DE PARIS POUR LA PAIX ET L'INDEPENDANCE DES PEUPLES D'INDOCHINE

Les 11 - 12 et 13 février 1972 se tiendra l'Assemblée Mondiale de Paris pour la Paix et l'Indépendance des peuples d'Indochine.

Cette Conférence, qui réunira des centaines de délégués venant du monde entier, se terminera, le <u>dimanche 13</u> février après-midi, par une <u>mani</u>festation de masse.

Il est du devoir des amis belges des peuples indochinois de participer nombreux à cette manifestation.

Un déplacement collectif de Bruxelles à Paris par chemin de fer est organisé aux conditions suivantes :

Départ : Gare du Midi à 8 H. 16 (rendez-vous au plus tard à 8 H. dans la salle des guichets de la gare du Midi)

Arrivée à Paris (gare du Nord) à 11 H. 17

Retour: Gare du Nord à Paris à 19 H. 30

Arrivée à Bruxelles (gare du Midi) à 22 H. 24.

Prix: 565.- Fr A/R. Cette somme est payable à l'inscription.

x x

Inscriptions: Comité National Vietnam, avenue Beau Vallon 14 à Waterloo C.C.P. 60.14.92

Rencontres Vietnam, Jean Verstappen, Rixensart - tél. 53.69.61 C.C.P. 22.18.63

Centre de Diffusion et de Documentation pour le Vietnam, rue d'Espagne, 125, 1060 Bruxelles - tél. 79.31.47 ou 37.38.26 C.C.P. 11.006.27

Union Belge pour la Défense de la Paix, rue Watteeu, 17, 1000 Bxl. C.C.P. 81.75.68 - tél. 12.52.82

Fédération Bruxelloise du Parti Communiste de Belgique, av. de Stalingrad 17, 1000 Bxl. tél. 11.93.89 - C.C.P. 26.72.14

Librairie "Joli Mai", ch. d'Ixelles, 331, 1050 Bxl.-tél. 49.89.27

# INTERNATIONALE BIJEENKOMST VAN PARIJS VOOR VREDE EN ONAFHANKELIJKHEID VOOR DE VOLKEREN VAN INDOCHINA

Op 11, 12 en 13 februari 1972 vindt de Internationale Bijeenkomst van Parijs voor Vrede en Onafhankelijkheid voor de Volkeren van Indochina plaats.

Deze ontmoeting, die honderden afgevaardigden uit heel de wereld bijeenbrengt, zal eindigen, op zondag 13 februari, met een massa-betoging in de namiddag.

Het is de plicht van de Belgische vrienden der Indochinese volkeren, talrijk aan deze betoging deel te nemen.

De kollektieve verplaatsing van Brussel naar Parijs per trein is op volgende bazis georganiseerd:

Vertrek : Zuidstation om 8 U. 16 (bijeenkomst ten laatste 8 U. in de zaal der loketten van het Zuidstation)

Aankomst te Parijs (Noordstation) om 11 U. 17

Terugkomst: Noordstation te Parijs om 19 U. 30

Aankomst te Brussel-Zuid om 22 U. 24

Prijs: 565.- Fr heen/terug, te betalen bij de inschrijving.

#### Inschrijvingen:

Nationaal Vietnam Komitee, av. Beau Vallon 14, Waterloo P.C.R. 60.14.92

"Rencontres Vietnam" - J. Verstappen, Rixensart - tel. 53.69.61 P.C.R. 22.18.63

Verspreiding en Dokumentatie Centrum voor Vietnam, Spanjestraat 125, 1060 Brussel - tel. 79.31.47 en 37.38.26 - P.C.R. 11.006.27

Belgische Unie voor de Verdediging van de Vrede, Watteeustraat 17, 1000 Brussel - tel. 12.52.82 - P.C.R. 81.75.68

Brusselse Federatie van de Kommunistische Partij van België, Stalingradiaan 17, 1000 Brussel - tel. 11.93.89 - P.C.R. 2672.14

Boekhandel "De Mei", steenweg op Elsene 331, 1050 Brussel tel. 49.89.27

PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE Avenue de Stalingrad, 29 Bruxelles, le 31 janvier 1972 1000 BRUXELLES AUX MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE Chers Camarades, Le Bureau politique se réunira le VENDREDI 4 FEVRIER 1972 (A 9 H.30.) A l'ordre du jour : 1) La campagne pour la loi régionale : Van Geyt 2) Action pour la Sécurité Européenne en Belgique ...... Debrouwere et Terfve 3) Vision montage audio-visuel des J.C. Fraternellement, M. DRUMAUX A. DE CONINCK.

Procès-verbal Bureau politique du 4.2.72 Présents : Blume, Coussement , Debrouwere, De Coninck, Drumaux, Dussart, Glineur, Levaux, Renard, Turf, Van Geyt et J. Terfve. Excusé : F. Van den Branden. - Campagne pour une véritable réforme régionale A) Arguments politiques - Il faut répondre aux objections : - quant à la multiplicité et la superposition des Institutions - en quoi les propositions plus précises dans la voie du fédéralisme aident à maintenir un Etat unique - sur la solidarité et l'unité de la classe ouvrière dont Leburton se fait aujourd'hui le champion. - Préciser notre conception de la compétence des 3 assemblées régionales élues : être plus précis que le texte des 28, et indiquer ce qui reste au pouvoir central; : Les investissements : en Wallonie : pour une société de Développement Régional: en Flandre : à revoir. - 2 moyens d'investissements : - investissements publics par le pouvoir central à l'initiative des pouvoirs régionaux; - initiatives des conseils régionaux pour la part des fonds dont ils peuvent disposer. - Les répartitions se font sur la base de l'élaboration des besoins par les conseils régionaux - en cas de contestation prévoir la concertation permanente au niveau du Parlement assortie de la clause de la double majorité. - Les Conseils culturels : préciser que notre orientation tend à leur lente suppression (à l'exception de Bruxelles) en raison des éléments de "séparatisme" qu'ils peuvent susciter. - Pouvoirs aux provinces : ces institutions ne correspondent plus aux nécessités socio-économiques du pays - elles sont des survivances du passé - nous sommes pour leur disparition progressive sans qu'il y ait opposition actuellement à des propositions concrètes qui leur assureraient un fonctionnement plus démocratique. - Fusions de communes : se prononcer clairement en leur faveur - faire une distinction entre fusion et fédération de communes - s'incliner devant la fédération si la bataille pour la fusion ne réussit pas - lutter pour éviter que la loi n'empêche le fonctionnement de la démocratie au sein des institutions fusionnées mais en définitive c'est l'unité de la classe ouvrière et le mouvement démocratique qui créeront cette démocratie. - Conseils économiques régionaux : devront être supprimés lorsque les conseils régionaux seront en place. - L. Van Geyt élaborera son projet de loi en le faisant précéder d'un exposé des motifs qui reprendra les arguments discutés au BP et résumés Il y sera précisé qu'il s'agit d'un projet de loi qui s'inscrit dans les conditions politiques actuelles de la Constitution. Le PC estime qu'il faudrait en outre un programme de remodelage de la Belgique mais il implique une revision constitutionnelle. .../..

- Ce projet de loi fera l'objet d'une large consultation :
  - Commission C.C. des Institutions
  - le groupe parlementaire du P.C.
  - conférences régionales du parti élargies à des non-membres du parti et qui auront lieu au cours du mois de mars.
- A l'issue de ces conférences régionales, le C.C. prendra position sur le projet.

# - Action en Belgique pour la sécurité européenne

- par le Parti :
  - communiqué du BP prenant position pour une Conférence des Etats en 1972 (à rédiger par Debrouwere et Terfve).
  - Dans notre presse : DR et RV mais aussi dans les journaux locaux et d'entreprise.
  - Prévoir un supplément "Faits et Arguments" (canevas pour les prises de position des journaux locaux et d'entreprise)
  - Suggérer à certaines organisations de demander au Comité belge des conférenciers pour des conférences les grouper en avril.
- au Parlement :
  - Pour un traité commercial avec la RDA: Levaux saisira les membres de la Commission sénatoriale des Affaires Economiques qui ont été récemment en RDA.
- par le comité belge pour la sécurité européenne :
  - A sa réunion du 23/2, Debrouwere et Terfve proposeront :
  - démarches pour des prises de position : des organisations syndi-
    - délégations syndicales et d'entreprise
    - conseils communaux
  - l'intervention des parlementaires du comité auprès d'autres collègues
  - si possible, des conférences dans les régions avec des personnalités qui participeront à l'assemblée de juin.

#### - Cadre Rode Vaan

- sur avis favorable de l'aile flamande et puisque les propositions respectent la grille budgétaire : Lode Willems qui partira le 1/4 sera remplace par Bob Francis.
- T. Waldeyer sera remplacé par Edgar Penne essai pour 3 mois.

\_\_\_\_\_\_\_\_

Od Renard AUX MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE Aux membres de la Commission des problèmes communautaires régionaux et locaux du C.C. Schéma de proposition de loi régionale ( en application de l'art. 107 quater de la Constitution) I. Généralités - Territoire 1) La Belgique comprend trois régions, composées comme suit sous réserve du point 2 : - la Flandre, comprenant les quatre provinces flamandes et les deux arrondissements flamands du Brabant; - la Wallonie, comprenant les quatre provinces wallonnes et l'arrondissement wallon du Brabant; - Bruxelles, comprenant l'arrondissement de Bruxelles-capitale. 2) Les limites entre les régions ainsi définies coîncident avec celles qui existent actuellement, sous réserve des corrections ci-après : - dans toute commune limitrophe d'une autre région dont le Conseil en fait la demande, dans les trois mois qui suivent la promulgation de la loi, ainsi que dans toute commune ou partie de commune limitrophe d'une autre région dont 40 % des électeurs en font la demande dans les mêmes délais, une consultation sera organisée dans les six mois qui suivent la promulgation de la loi, sur le transfert de ladite commune ou partie de commune à ladite autre région; si une majorité des électeurs ainsi consultés se prononce pour le transfert, celui-ci a lieu de droit. 3) Une fois les limites des trois régions établies en application des points 1 et 2, celles-ci ne pourront plus être modifiées sans l'assentiment des Conseils de chacune des régions intéressées. II. Organes 1) Chaque région est représentée par un Conseil régional, élu au suffrage universel, direct et proportionnel. 2) Chaque Conseil régional désigne en son sein un Exécutif régional éligible et apprible à la majorité des voix. Cet Exécutif est assisté par une administration adéquate. .../..

5) Tout conflit de compétence entre le gouvernement et un Conseil régional est porté devant les Chambres, qui se prononcent à la double majorité.

Bruxelles, le 4 février 1972

L. VAN GEYT.

Une annexe : Textes de l'introduction (pp. 5 et 7, jusqu'au "I" exclu) et du chapitre II (Décentralisation : pp. 11-13-15 jusqu'au "III" exclu) du Rapport du "Groupe des 28" (13.11.1969).

PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE Avenue de Stalingrad, 29

1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 8 février 1972

AUX MEMBRES DU BUREAU POLIFIQUE

Chers Camarades,

Le Bureau politique se réunira le

VUMBREDI 11 FEVRIER 1972 A 9 H. 30.

A l'ordre du jour :

1) Le contrôle ouvrier

Dussart

2) Discussion du livre Yerna- DRUMAUX Bastin

Fraternellement,

M. DRUMAUX A. DE CONINCE.

Procès-verbal Bureau politique du 11.2.72 Présents : Blume, Coussement, De Coninck, Drumaux, Dussart, Glineur, Levaux, Renard, Turf, Van Geyt, et Terfve. Excusés : Debrouwere et Van den Branden. - Polémique avec "Quelle Wallonie, quel socialisme". - La brochure "Que veulent les communistes" qui doit affirmer les positions du parti et présenter ses propositions programmatiques sera : a) préfacée par Drumaux; b) revue par les auteurs pour examiner les arguments à ajouter pour répondre aux problèmes soulevés par Bastin-Yerna: - prévoir une série d'articles dans le D.R. - programme des thèmes à établir par Renard. - Il veillera à une "unité de vues" dans l'ensemble des articles. - Au M.P.W. : - Terfve fera préciser que le livre n'a pas été rédigé sous des auspices (du M.P.W.)

- prévoir éventuellement communiqué Bureau wallon;

- prévoir un article Terfve dans D.R.

- Présence de communistes capables de discuter des positions idéologiques,

aux conférences organisées par Yerna.

- Le P.C. prendra des initiatives pour l'organisation de débats publics si possible avec la participation de Yerna et d'un chrétien (Martou ?). Les envisager à Bruxelles ... ( (peut-être au C.E.P.) ( avec Drumaux (d'accord) Charleroi

> avec Terfve (d'accord) Mons

(à revoir au Secrétariat).

- Prévoir un nº "Faits et Arguments".

- Pour un travail de plus longue haleine sur une étude globale de la situation politique et économique de la Belgique, Renard et Blume feront des projets ultérieurement (rechercheront aussi des collaborations extérieures).
- Le contrôle ouvrier

- à lier aux préoccupations concrètes des travailleurs

1) principalement par le contrôle des investissements publics.

- L'information sur l'affectation ne suffit pas sinon risque d'abou-

tir au chômage technologique.

- L'investissement doit être lié au développement de l'emploi et à des garanties d'emploi en vue d'obtenir des garanties de salaire en faveur des victimes des rationalisations

- obtenir la consécration légale de ces dispositions;

- reprendre les thèmes des amendements Van Geyt à la loi Leburton; - octroi d'aide au fur et à mesure de la création des emplois;

- prévoir le contrôle en fonction des contrats signés avec le Min. des Affaires Economiques.

- 2) Exiger l'enregistrement comptable qui aiderait au contrôle des coûts de production - reste actuellement "chasse gardée" par le patronat.
- 3) Les reviseurs d'entreprise : les solutions gouvernementales seront à revoir - leur rôle doit consister à permettre un débat "à armes égales" entre patronat et travailleurs.
- 4) Rôle des Conseils d'entreprise : à revoir.

2 .-

- 5) Par l'action pour l'application de mesures déjà existantes et permettant un certain contrôle:
- Réglementation sur les heures supplémentaires dispositions en matière de sécurité et hygiène.
- 6) Contrôle à lier à des problèmes qui ne concernent pas directement l'entreprise. Ex. : contrôle des prix.
- 7) Ajouter le contrôle politique : sur les élus, sur les institutions.
  - Poursuivre la discussion au prochain B.P.
  - Sortir un nº Faits et Arguments axé sur le rapport Dussart et les discussions qui en ont suivi.
- Nouvelle résolution section FN (appuyée par d'autres sections d'entreprises liégeoises).
  - Après le rapport fait par Levaux sur les derniers développements de l'affaire qui jusqu'à présent n'ont débouché que sur un procès-verbal de carence, le B.P. marque son accord pour la poursuite des discussions par le C.F. de Liège et charge le secrétariat de répondre à la F.N. (rappel du refus de discussion du problème de fond lors de l'entrevue avec la délégation du B.P.);
  - la section prendra ses responsabilités quant à la publication de la résolution mais le BP ne la fera pas publier dans le D.R.;
  - la section ne pouvait exiger une réponse pour le D.R. du 11/2 alors qu'elle savait que la première date possible d'une réponse du BP coîncidait précisément avec cette date.

## - Prochain C.C.

le fixer aux 8 et 9 avril.

Ordre du jour : - l'unité ouvrière

- l'action pour la loi régionale.

#### - Décès de F. Brunfaut

- envoi d'un télégramme par le BP

- L. Van Geyt représentera le BP aux funérailles.

### Communiqué.

Le Bureau Politique du Parti Communiste de Belgique élève une énergique protestation contre les mesures discriminatoires, prises par le gouvernement de la République Fédérale Allemande, interdisant aux fonctionnaires de l'Etat d'être membres du Parti Communiste Allemand (D.K.P.)

Ces mesures discriminatoires rejoignent et renforcent celles prises à l'égard du K.P.D. qui reste toujours interdit.

Les nouvelles menaces contre les membres du D.K.P. ne sont en fait qu'une concession à droite, dont l'opposition à une politique conséquente d'ouverture à l'Est va de pair avec l'opposition à la démocratisation de la vie politique.

Bruxelles, le 15 février 1972. Le Bureau Politique du Parti Communiste de Belgique Het Politiek Bureau van de Kommunistische Partij van België protesteert energiek tegen de discriminerende maatregelen die door de regering van de Duitse Bondsrepubliek genomen werden, en die verbieden dat staatsfunktionarissen lid zijn van de Duitse Kommunistische Partij (D.K.P.).

Deze discriminerende maatregelen zijn een verlenging en een versteviging van de maatregelen die getroffen werden tegen de K.P.D., die/tenandere nog steeds verboden is.

Deze nieuwe bedreigingen tegen de leden van de D.K.P. zijn in feite een toegeving aan de rechterzijde, waarvan de oppositie tegen een konsekwente politiek van een opening naar het Oosten gepaard gaat met een oppositie tegen de demokratizering van het politieke leven.

Brussel, 15 februari 1972 Het Politiek Bureau van de Kommunistische Pertij van België

# COMMUNIQUE

Une délégation du Parti Communiste de Belgique conduite par Marc DRUMAUX, président, et composée de Jean TERFVE, vice-président, Jan DEBROUWERE, membre du Bureau politique, et de B. GORDOWER et J. NAGELS, membres du Comité Central, a quitté Bruxelles ce matin à destination de Moscou.

Elle aura, dans la capitale soviétique des entretiens avec des membres de la direction du P.C.U.S. sur les problèmes intéressant les deux partis.

Le Bureau Politique du Parti Communiste de Belgique.

Bruxelles, le 15 février 1972.

#### PERSMEDEDELING

Een afvaardiging van de Kommunistische Partij van België, geleid door Marc DRUMAUX, voorzitter, en samengesteld uit Jean TERFVE, ondervoorzitter, Jan DEBROUWERE, lid van het Politiek Bureau, en B. GORDOWER en J. NAGELS, leden van het Centraal Komitee, is heden voormiddag uit Brussel vertrokken met bestemming Moskou.

In de Sovjet-hoofdstad zal zij gesprekken voeren met leden van de leiding der K.P.S.U. inzake problemen die beide partijen aanbelangen.

Het Politiek Bureau der Kommunistische Partij van België.

Brussel, 15 februari 1972.

PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE Avenue de Stalingrad, 29 Bruxelles, le 14 février 1972 1000 BRUXELLES AUX MEMBRES DU BURRAU POLITIQUE Chors Camarades, Le Bureau politique se réunira le VENDREDI 18 FEVRIER 1972 A 9 H.30. SHEET AND RECEIPED A l'ordre du jour : 1) Poursuite de la discussion sur le contrôle ouvrier. 2) Demande Budicq - Buch. Fraternollement,

> M. DRUMAUX A. DE CONINCK.

#### Procès-verbal du Bureau politique du 18.2.72

Présents: Blume, Coussement, De Coninck, Glineur, Levaux, Renard, Turf, Van Geyt.

Excusés : Debrouwere, Drumaux, Dussart, Van den Branden.

- Contrôle ouvrier : étant donné l'absence de R. Dussart, la discussion est reportée au prochain B.P.

#### - F.N.

- le B.P. ne cautionne pas la réunion du "groupe" de ce vendredi et n'y sera donc pas présent;
- la condamnation de la publication doit émaner du Congrès en raison de la démocratie dans le parti et dans le mouvement ouvrier ainsi que pour le refus du groupe d'utiliser les moyens normaux de discussion;

- faire la distinction entre certains membres du "groupe" et la section FN.

#### - Résolution BP sur les pensions

- accord sur texte amendé.
- Glineur remettra à De Coninck une note destinée aux fédérations et à la presse (sur les amendements des communistes proposés en mai 71 et sur la liste des députés qui ont voté négativement cette semaine la proposition d'octroi immédiat de la pension à 90.000 F.).
- ACEC: pour examiner comment riposter aux attaques patronales contre les délégués syndicaux et à leurs tentatives d'isoler les ACEC:
  - 1) réunion au débeut de la semaine du 21/2 de certains camarades du BP (Turf, Van Geyt) et des camarades des ACEC (Dussart, Blansaer et un liégeois) et/revoir ensuite la question au B.P.:
  - 2) examiner comment refaire dans les régions des fronts politiques comme celui réalisé en mai 71 (avec Drumaux, Glinne et Califice);
  - 3) voir comment sortir "Dynamo" pour diffuser la position du parti.

#### - Réponse à Dudicq-Buch

- Jean Blume, absent lors de la discussion à un précédent BP, se rallie à la position du B.P. Pour aider les jeunes et nouveaux membres du Parti à comprendre la position du Parti, Jean Blume rédigera un projet de texte de réponse au Comité fédéral qui exposera notre point de vue sur les conditions de réadmission.
- Etant donné la procédure généralement appliquée à l'époque vis-à-vis de ceux qui ont participé au Grippisme (constat que ce qu'ils s'étaient eux-mêmes mis en dehors du Parti) les réadmissions individuelles seront soumises pour avis au C.C. (notamment par le Bulletin Intérieur).

PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE Avenue de Stalingrad 29 1000 Bruxelles

Bruxelles, le 21 février 1972

Chers Camarades,

En annexe, nous vous faisons parvenir un projet de texte au sujet du vote à la Chambre de la pension de 90.000 Frs.

A vous, d'adapter ce texte et de citer les parlementaires de votre région.

Bien fraternellement,

A. De Coninck

#### LE P.S.B. ET LE P.S.C. AVAIENT PROMIS AUX RETRAITES !

une pension minimum de 90.000 h. soit une hausse de 17,5 % des pensions actuellement allouées.

Cela se passait pendant la campagne électorale de novembre 1971. Il y a donc de cela à peine trois mois.

### ILS RENIENT LEURS PROMESSES

## AU LIEU DE 17,5 % D'AUGMENTATION, ILS N'ACCORDENT QUE 5 % !

Les 90.000 R. seront, déclarent-ils, alloués vers le 1.1.1973, mais ils ne précisent pas à quel indice !

Quant aux 5 % accordés au 1.1.1972, le gouvernement les a récupérés avant qu'ils ne soient alloués, par l'application dès les élections passées, d'impôt sur les revenus des pensionnés et par la hausse continue du coût de la vie.

Les pensionnés sont donc plus pauvres aujourd'hui, même avec leur pension augmentée de 5 %, qu'avant les élections de novembre 1971.

LES DEPUTES COMMUNISTES FIDELES AUX ENGAGEMENTS PRIS

PROPOSENT AU PARLEMENT LA PENSION DE 90.000 F. MINIMUM

POUR TOUS LES RETRAITES.

Lors de la discussion du projet de loi augmentant la pension de 5 %, les communistes ont proposé de porter la pension minimum à 90.000 R., en augmentant les retraités de 17, 5 % par étalement.

Absention :.

Les absents :

# Agir tous ensemble :

Ont voté CONTRE les 90.000 Fr.

L'action unie des pensionnés et des travailleurs doit imposer aux parlementaires se réclamant de la classe ouvrière le respect de leurs engagements :

UNIS, tous ensemble, pensionnés et travailleurs exigeront :

- Les 90.000 Fr. minimum à l'indice en vigueur le 1.1.1972.
- Le remboursement des impôts appliqués sur les pensions sociales.
- L'indexation des barèmes fiscaux et le relèvement à 60.000 R. des minima imposables.

La Fédération de ......

- L'exonération de l'augmentation de la radio et de la TV pour les bénéficiaires d'une pension sociale.

- 2 -Ont répondu non : Hebben neen geantwoord: MM. Adriaensens, Anseele, Barbeaux, Basecq, Baudson, Blanckaert, Bode, Boel, Boeykens, Bourgeois, Brimant, Brouhon, Burgeon, Califice, Callebert, Carpels, Castel, Chabert, Claes, Claeys, Coens, Collignon, Cools (André), Cools (Jozef), Mmes Copée-Gerbinet, Craeybeckx-Orij, MM. d'Alcantara, Danschutter, Declercq(Tijl), Degroeve, Dejardin, De Keersmaeker, De Kerpel, Demets, De Mey, Deneir, Denison, De Paepe, Dequae, Deruelles, Detiège, De Vidts, Mlle Devos (Godelieve), MM. Devos (Robert), Dhoore, Duerinck, Férir, Gelders, Geldolf, Gondry, Grafé, Grégoire, Hubin, Hurez, Kelchtermans, Laridon, Leburton, Major, Mangelschots, Markey, Mathot, Mathys, Michel, Monard, Namèche, Nazé, Nyffels, Parisis, Peeters, Pêtre, Plasman, Remacle (Léon), Remacle (Marcel), Rutten, Saint-Remy, Scokaert, Suykerbuyk, Tanghe, Temmerman, Tibbaut, Urbain, Van Daele, Vandamme (Fernand), Vanden Boeynants, Vandenhove, Vanderhaegen, Van Elslande, Van Eynde, Van Hoorick, Vanijlen, Van Mechelen, Van Rompaey, Verhaegen, Verhenne, Mme Verlackt-Gevaert, MM. Verroken, Vranckx, Willems, Van Acker. Ont répondu oui : Hebben ja geantwoord : MM. Anciaux, Babylon, Baert, Bertrand (Pierre), Bila, Bonnel, Clerckx, Clerfayt, Colla, Couteau, De Beul, De Croo, De Facq, Defosset, Defraigne, Delforge, Delrue, D'haeseleer, Flamant, Jeunehomme, Kempinaire, Kuijpers, Mme Lahaye-Duclos, MM. Laloux, Leys, Maes, Massart, Mattheyssens, Meuter, Moreau, Nols, Olaerts, Outers, Payfa, Perin, Persoons, Petit, Poma, Raskin, Rouelle, Sels Sprockeels, Vandamme (Paul), Mme Van der Eecken-Maes, MM. Van der Elst, Van Geyt, Van Leemputten, Vansteenkiste, Verberckmoes, Waltniel. Se sont abstenus: Hebben zich onthouden: MM. Grootjans, Swaelen.

#### Projet de communiqué

Le Bureau politique du PCB appuie la revendication des classes moyennes d'obtenir à bref délai la pension minimum de ménage à 90.000 F. l'an.

Le Bureau politique est d'avis qu'il faut accorder, d'une façon générale, aux travailleurs indépendants les mêmes avantages sociaux qu'aux autres travailleurs, aux mêmes conditions.

En matière de pensions, la solution peut être trouvée par l'utilisavertés
tion immédiate des fonds estisés ces dernières années par les indépendants
et qui doivent être rendus disponibles dès à présent pour satisfaire la
revendication.

Il engage les organisations de travailleurs indépendants à exiger du gouvernement une information précise et publique sur les fonds existant dans les caisses de pension d'indépendants.

Le Bureau politique réclame du gouvernement la réalisation, dès janvier 1973, de la pension minimum de 90.000 h. aux salariés, promis dans
la déclaration gouvernementale. Il en réclame l'indexation au 1.1.1972.

d'une ventable
et rappelle la nécessité de l'indexation des barèmes fiscaux afin de
préserver le pouvoir d'achat des pensionnés.

et du releveunt a 60-000 fr des minime impossible,

#### COMMUNIQUE

Le Bureau politique du Parti Communiste de Belgique

appuie la revendication des classes moyennes d'obtenir à bref délai la pension minimim de ménage à 90.000 F. l'an.

Le Bureau politique est d'avis qu'il faut accorder, d'une façon générale, aux travailleurs indépendants les mêmes avantages sociaux qu'aux autres travailleurs, aux mêmes conditions.

En matière de pensions, la solution peut être trouvée par l'utilisation immédiate des fonds constitués par les cotisations des indépendants pour leur pension ces dernières années, et qui doivent être rendus disponibles dès à présent pour satisfaire la revendication.

Il engage les organisations de travailleurs indépendants à exiger du gouvernement une information précise et publique sur les fonds existant dans les caisses de pension d'indépendants.

Le Bureau politique réclame du gouvernement la réalisation sans délai de la pension minimum de 90.000 N. aux salariés, promise dans la déclaration gouvernementale. Il en réclame l'indexation au 1.1.1972.

Il rappelle la nécessité, afin de préserver le pouvoir d'achat des pensionnés, d'une véritable indexation des barèmes fiscaux, du relèvement à 60.000 År. des minima imposables, du remboursement des impôts appliqués sur les pensions sociales, de la non-augmentation de la taxe TV-radio aux bénéficiaires des pensions sociales.

Le Bureau Politique du Parti Communiste de Belgique.

Bruxelles, le 18 février 1972.

# Persmededeling.

Het Politiek Bureau van de Kommunistische Partij van België ondersteunt de eis van de middenstand om op korte termijn een minimum gezinspensioen van 90.000 F per jaar te verkrijgen.

Het Politiek Bureau is van mening dat in 't algemeen aan de zelfstandigen dezelfde sociale voordelen moeten toegekend worden als aan de andere werkers, aan dezelfde voorwaarden.

Op het vlak van de pensbenen kan de oplossing gevonden worden door het onmiddellijk aanwenden van de fondsen die bestaan uit de pensioenbijdragen van de zelfstandigen gedurende de laatste jaren en die vanaf nu moeten beschikbaar gesteld worden om deze eis te voldoen.

Het nodigt de organizaties van de zelfstandigen uit om van de regering een duidelijke en publieke informatie te eisen over de gelden die in de pensioenkassen van de zelfstandigen aanwezig zijn.

Het Politiek Bureau eist van de regering de verwezenlijking, zonder uitstel, van het minimum pensioen van 90.000 F aan de loontrekkenden, beloofd in de regeringsverklaring. Het eist de indeksatie ervan vanaf 1.1.1972.

Het herinnert aan de noodzaak van een werkelijke indeksatie der belastdinsschalen, teneinde de koopkracht van de gepensioneerden te behouden, van de verhoging tot 60.000 F van de belastbare minima, van de terugbetaling der belastingen toegepast op de sociale pensioenen, en van de niet-verhoging van het kijk- en luistergeld voor de begunstigden van een sociaal pensioen.

Brussel, 18 februari 1972. Het Politiek Bureau van de Kommunistische Partij van België PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE Avenue de Stalingrad, 29 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 21 février 1972

AUX MEMBRES DE L'AILE WALLONNE DU B.P.

Chers Camarades,

L'aile wallonne du Bureau politique se réunira le

VENDREDI 25 FEVRIER 1972 A 9 H.30.

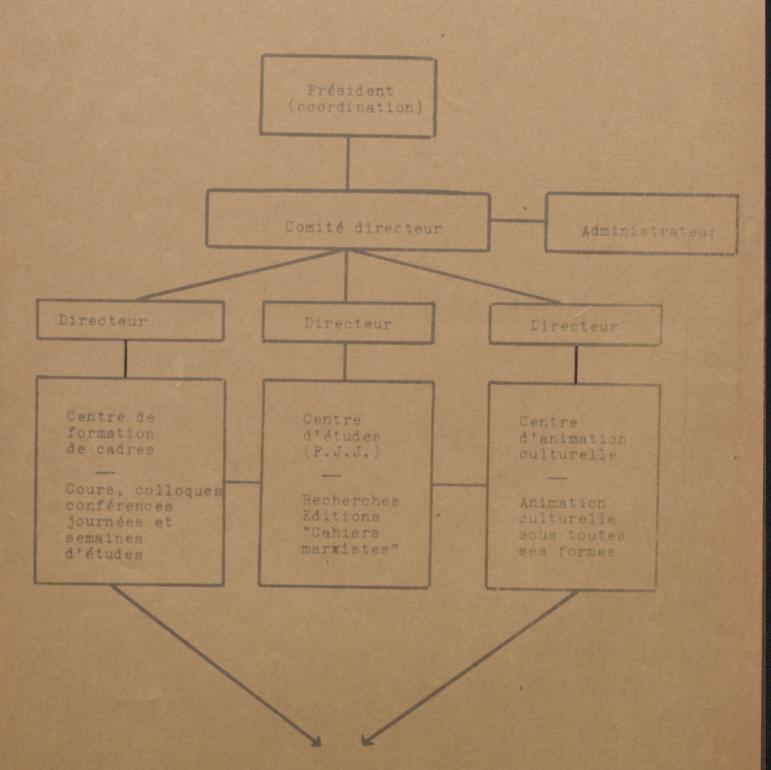
# A l'ordre du jour :

- La brochure "Que veulent les communistes".
- Le mouvement d'éducation populaire.
- Le Drapeau Rouge.
- Invités de l'aile.
- ler Mai.
- Le rapport Coussement à présenter à la réunion S.P. et membres C.C.

Fraternellement,

M. DRUMAUX.

C.P.C.M. - Centre de Promotion Culturelle Marxiste



Centres ou groupes régionaux

Mars 1972

3P20\_1972\_03

PARTI CORMUNISTE DE BELGIQUE Avenue de Stalingrad, 29 1000 BRUKELLES Bruzelles, le 28 février 1972 AUX MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE Chers Camarades, Le Bureau politique se réunire le VENDREDI 3 MARS 1972 A 9 H.30. ELECTION OF THE OPEN PROPERTY OF THE PROPERTY A l'ordre du jour : - Synthèse des Congrès fédéraux - Poursuite discussion contrôle ouvrier. Dussart - Projet de note au C.F. de Bruxelles sur la demande de récieission Such - Dudiog. Fraternellement,

M. DE COMINCE.

Cole Claude Renard PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE Avenue de Stalingrad 29 1000 Bruxelles Bruxelles, le 29 février 1972 Aux membres du Bureau Politique Cher Camarade. Nous comptons sur toi pour faire au B.P. de ce vendredi 3 mars un rapport succint sur les Congrès fédéral auquel tu as assisté (. . . . . . . . . . . . . ) et de fournir les caractéristiques de la composition du nouveau comité fédéral . Bien fraternellement, A. De Coninck

# Procès-verbal du Bureau politique du 3.3.72

Présents: Blume, Coussement, Debrouwere, De Coninck, Drumaux, Glineur, Levaux, Renard, Turf, Van Geyt.

Excusés: Dussart, Van den Branden.

- Pacte culturel : accord sur le communiqué.
- Conclusions des rapports du les congrès fédéraux :
  - pour la fédération bruxelloise :
    - obtenir du Comité fédéral qu'il désigne un secrétaire fédéral;
    - prévoir un exécutif politique.
  - pour la fédération Brabant wallon :
    - De Coninck s'informera auprès de Duval du plan de vente de presse. Eventuellement avant le prochain C.F., Louis Van Geyt organisera une réunion avec Duval, Duchâteau, Gordower.
    - examiner comment reprendre les contacts avec les Forges de Clabecq.
  - pour la fédération de <u>Liège</u>: faire l'effort pour que la discussion sur les institutions régionales ait lieu dans la fédération avant le prochain C.C. des 8 et 9 avril.
  - pour la fédération <u>Ourthe-Amblève</u>: envisager un rattachement, selon des aires géographiques aux fédérations périphériques du Parti.
  - D'une manière générale :
    - souligner devant le prochain C.C., une unité renforcée du Parti;
    - nécessité de tirer parti de l'atmosphère nouvelle en veillant à faire appliquer le plan de travail;
    - revoir les liaisons avec les fédérations (à examiner) au prochain Secrétariat:
    - pour les fédérations de moins de 300 membres, pas d'obstacle à convoquer tous les membres au Congrès sans imposer l'élection de délégués.
- Demande de réadmission de E. Buch et A. Dudicq
  - accord sur le texte de la lettre à adresser au C.F.
  - le projet de note rédigé par J. Blume sera remis au C.C. comme base d'un document intérieur de travail;
  - proposition au C.F. d'organiser une entrevue avec les intéressés et établir avec eux un procès-verbal s'inspirant de ce document intérieur.
  - Les demandes de réadmission sont examinées cas par cas.
- Entrevue Drumaux-Levaux avec la délégation syndicale liégeoise accord sur l'orientation.
- Compte rendu sur bilatérale PCB-PCUS :

pas de remarques.

Projet de note du B.P. au Comité Fédéral de Bruxelles touchant la demande de réadmission de A. Dudicq et E. Buch Cette demande de réadmission pose deux questions également importantes. La première question est celle de l'attitude principe des communistes envers les hommes, leurs qualités, leurs défauts, leurs erreurs. De ce point de vue, les cas d'A. Dudicq et d'E. Buch doivent être examinés et jugés en toute objectivité et sans passion, tels qu'ils sont et non pas comme des souvenirs devenus vagues pourraient les faire paraître. La seconde question est d'éviter, à l'occasion d'une réadmission éventuelle, toute confusion politique et idéologique. Il doit être bien entendu que le grippisme était et reste un phénomène idéologico-politique nuisible et qu'on ne peut le justifier ou le réhabiliter en tout ou en partie. Cela mérite d'être expliqué avec toute la netteté nécessaire aux membres et militants nouveaux qui n'ont pas connu le phénomène grippiste. Le B.P. signale que les cas Dudicq et Buch seront soumis au C.C. et qu'il en sera de même d'autres cas analogues, s'il venait à s'en présenter. Fraternellement, Le Bureau politique du P.C.B.

En demandant à être réadmis dans les rangs du Parti Communiste de Belgique, nous tenons à faire toute la clarté sur l'esprit qui préside à cette démarche.

Nous condamnons sans équivoque la manoeuvre scissionniste du groupe Grippa, à l'occasion de laquelle nous nous sommes éloignés du parti.

Par son contenu politique, le grippisme était et reste hostile et nuisible à toute lutte efficace pour l'unité des forces ouvrières et populaires contre le grand capital, pour la paix, pour la liberté, le progrès, le socialisme.

D'autre part, le groupe Grippa avait pour objectif avoué de détruire le parti communiste, ses organisations, sa presse. Parmi les moyens employés par ce groupe pour arriver à ses fins, l'un des plus pernicieux fut la présentation, lors d'élections communales et législatives, de fausses listes communistes, destinées à jeter la confusion dans l'esprit des électeurs. La réaction ne manqua pas de mettre ce procédé à profit pour causer au P.C.B. un tort énorme.

Sans avoir jamais été affiliés au groupe Grippa, nous avons contribué à la présentation de listes de ce genre. Nous apprécions pleinement la gravité de cette faute et n'essayons pas de la minimiser. Nous nous engageons par ailleurs à mettre en garde, autour de nous, ceux qui n'ont pas connu l'expérience grippiste contre tout retour à de pareils errements.

#### Communiqué

Le Bureau politique du Parti Communiste de Belgique, après avoir examiné le contenu du Pacte Culturel dans sa forme définitive, a constaté que rien d'essentiel n'y avait été modifié depuis le paraphe du 3 décembre. Tel quel, ce pacte reste une base valable pour une politique culturelle démocratique. Le Bureau politique du P.C.B. a donc approuvé la signature du pacte par le président du parti, Marc Drumaux.

Le Bureau politique du P.C.B.

Bruxelles, le 3 mars 1972.

PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE

Avenue de Stalingrad, 29 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 6 mars 1972

AUX MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE

Chers Camarades,

Le Bureau politique se réunira le VENDREDI 10 MARS 1972 A 9 H.30.

## A l'ordre du jour :

- Poursuite discussion sur le contrôle ouvrier.

Fraternellement,

M. DRUMAUX. A. DE CONINCK.

# : ATTENTION :

Bureau d'aile wallonne à 14 h.30.

Ordre du jour :

- 1) Le Drapeau Rouge : Dussart
- 2) L'organisation du mouvement d'éducation populaire : J. Blume.

# Procès-verbal du Bureau politique du 10.3.72

Présents: Blume, Debrouwere, De Coninck, Drumaux, Dussart, Glineur, Levaux, Renard, Turf, Van den Branden, Van Geyt.

Excusé : Coussement.

- Le plan de travail : axé sur :

- les assemblées de base du parti (portant sur les 3 thèmes successifs) et
- l'organisation de conférences-débat orientées vers l'extérieur participation de membres du Bureau politique.

  Objet : les thèmes de la brochure "Que veulent les communistes" reliés aux objectifs discutés au cours des assemblées de

base.

- Prochain C.C. (8 et 9 avril) : en assemblée plénière.

- Rapporteur : Coussement sur notre programme en matière d'institutions (son rapport portera sur la synthèse de la bataille de rencontrer les préoccupations des gens par le programme de fusions et celle sur les dispositions de la loi régionale (projet de texte de Van Geyt)).
- Enquête sur les possibilités de réaliser une presse quotidienne.
  Accord du B.P. d'en charger U. Coussement (en sa qualité de membre de la "Section de promotion") essai de présenter un rapport dans un délai de 3 mois.

Pour l'enquête du côté flamand, il prendra contact avec J. Turf.

- Contrôle ouvrier (poursuite de la discussion). Après un rappel synthétique par Dussart et le rappel par Drumaux des projets de loi déposés par le P.C. en mars 66 et 67:
  - développer une campagne <u>d'informations</u> sur les étapes concrètes du contrôle, plus spécialement dans les entreprises et des groupes autour des entreprises et qui doivent aboutir à entamer les pouvoirs du patronat et porter sur : <u>l'emploi</u> : être générateur d'emplois nouveaux (à lier au contrôle des aides publiques par les conseils d'entreprise et les délégations syndicales d'entreprise);

- sur la formation des prix;

- et s'étendre jusqu'au contrôle des élus (du moins sur les parlementaires ouvriers).
- Le refus des ministres de répondre aux demandes d'informations doit être communiqué aux travailleurs.
- Reprendre la décision de faire paraître des journaux d'entreprise du P.C. tout au moins dans les entreprises "pilote".

- Préparer "Faits et Arguments" d'avril (Dussart et Renard).

- Organiser dans certaines fédérations "ouvrières" des assemblées de travailleurs aux entreprises élargies à des "cadres" préoccupés par ces problèmes (essayer d'y associer des non-communistes).
- Le groupe parlementaire envisagera de remettre à jour les propositions de loi du P.C. (de 1966 et 1967) et de les déposer à nouveau (après les débats à la base).
- Information par Debrouwere sur la Tchécoslovaquie : pas de remarques.

#### COMMUNIQUE

Le Bureau politique du Parti communiste prend acte avec satisfaction de l'opposition de la Commission des prix à la hausse de la redevance radio-T.V. pour 1972. Le gouvernement prendrait une lourde responsabilité s'il méconnaissait cet avis qui reflète l'opinion unanime des travailleurs.

En tout état de cause, les augmentations de la redevance qui interviendraient ultérieurement doivent être épargnées aux revenus les plus modestes (VIPO).

Le Bureau politique souhaite que les demandes d'augmentation des tarifs ferroviaires "voyageurs" et des tarifs postaux soient également rejetées. Les pressions exercées en ce sens par les organisations syndicales et familiales constituent le seul moyen de faire échec non seulement à la hausse des tarifs, mais aussi à une politique qui dénature et compromet la fonction de service public.

Le Bureau politique du P.C.B. Bruxelles, le 15 mars 1972.